

Le Petit Moncourtois

Numéro #4

Mars / Avril 2021



Le Magazine d'information bimestriel de votre commune



Sommaire

Le Mot du Maire - P2

Commissions - P3 à P5

**le regroupement
scolaire - P6 et 7**

Un peu de civisme - P8

Social - P9

Vous avez la parole - P10

Un peu d'histoire - P11

Infos diverses - P12

Le Mot du Maire

Chères Moncourtoises, chers Moncourtois,

Vous trouverez dans ce numéro du Petit Moncourtois, quelques informations sur les événements passés et les grands projets de l'année. Nous avons pris le temps avant de communiquer sur certains projets, non par volonté de cloisonner l'information, mais plutôt pour s'assurer que cette information soit juste et définitive. Pour éviter toute incompréhension et/ou mauvaise interprétation, la solution la plus efficace reste encore d'aller à la source de l'information officielle. La Mairie, ainsi que moi-même, faisons de notre mieux pour être les plus accessibles possible. Pour preuve de mon engagement envers vous, j'ai mis entre parenthèse ma carrière depuis début septembre 2020, afin de m'atteler pleinement à l'avancement de nos projets et de respecter nos engagements.

Cela devient un leitmotiv, mais le rappel est nécessaire. Je vous demanderai de bien vouloir suivre tous les protocoles sanitaires des différents lieux que vous fréquentez, tel que le port du masque sur le domaine public (même le chemin de halage). Gageons que d'ici peu de temps, grâce à la vaccination, nous pourrions retrouver nos habitudes.

Prenez soin de vous et des vôtres.

Votre Maire,
Michaël BEUGIN



***Patience et longueur de temps font
plus que force ni que rage.***



Jean de La Fontaine dans
Le Lion et le rat

Scolaire/enfance

Distribution des masques

Au mois de janvier, la commune a reçu de la part de la région Ile-de-France une dotation de masques lavables à destination des élèves de l'école élémentaire. Un lot de 4 masques par enfant a été distribué par Monsieur le Maire et son Adjointe en charge du scolaire et de la petite enfance le vendredi 29 janvier dernier au sein de l'école.



Résultat du questionnaire transmis aux parents de nos écoles aux mois de novembre et décembre 2020 :

Vous avez été plus de 65% à nous avoir fait part de votre avis concernant les horaires de la future école, la création d'un club enfant le mercredi et votre ressenti vis-à-vis de la restauration scolaire.

Nous vous en remercions.

Concernant les horaires de la future école :

Votre choix se porte en majorité sur un début des cours à 8h30 et une sortie à 16h30. Ces horaires étant également plébiscités par le corps enseignant des écoles élémentaire et maternelle, ils seront donc mis en place lors de la rentrée scolaire de septembre 2021.

Concernant la restauration scolaire :

Les parents sont, dans l'ensemble, satisfaits de la prestation des Petits Gastronomes :

- 51,3 % sont satisfaits de la qualité des repas
- 68,4% trouvent que la quantité des repas est adaptée aux enfants
- 78,9% estiment que les repas sont variés

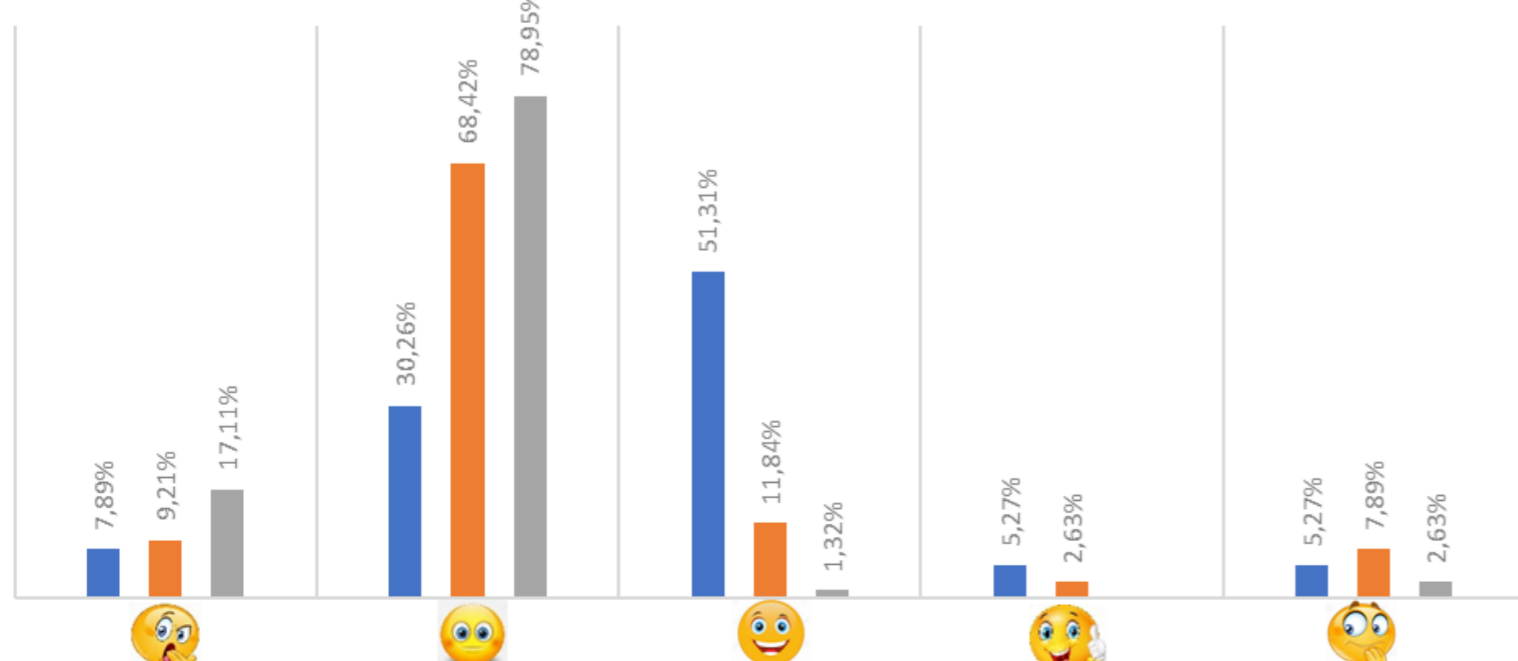
La partie du repas la plus appréciée par les enfants est le dessert (suivi de près par le plat principal) et celle la moins appréciée est l'entrée puis les laitages.

Nous allons donc travailler avec notre prestataire de service afin d'améliorer encore la qualité des repas servis à nos enfants.

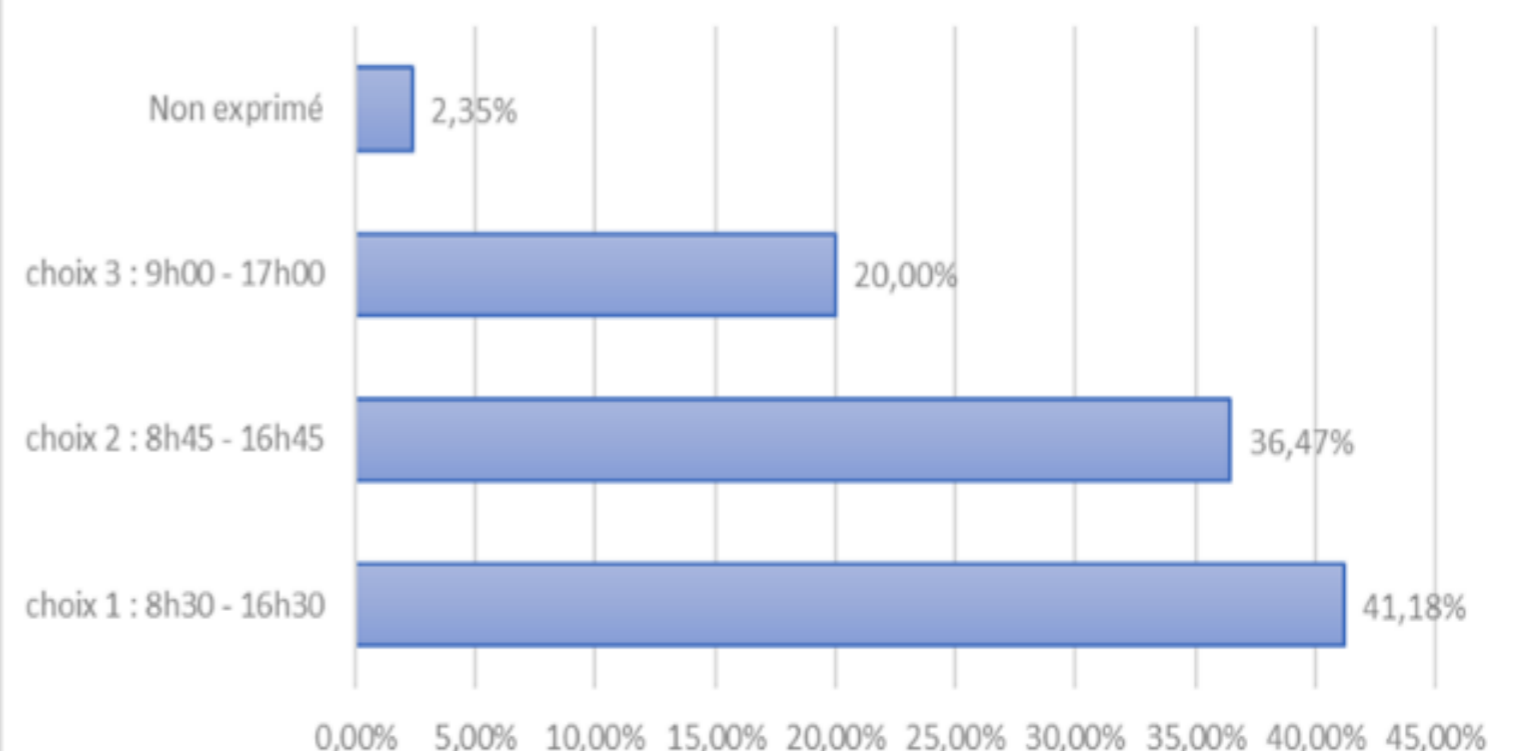
Pour finir, plus de 82% des parents ayant répondu au questionnaire sont favorables à une augmentation du tarif du repas si cela permet aux enfants d'avoir des repas constitués en quasi-exclusivité de produits bio, locaux ou issus de circuits courts.

RESSENTI PRESTATION RESTAURATION SCOLAIRE

■ Qualité ■ Quantité ■ Variété



Choix des horaires



Scolaire/enfance

Création d'un club enfants

Plus de 77% des personnes interrogées seraient intéressées par la création d'un club enfant le mercredi.

Afin de permettre aux enfants de s'épanouir et de profiter d'activités variées sur la commune, la commission scolaire, en collaboration avec la commission sociale, travaillera sur la possibilité et les modalités de mise en place de cette structure.

Aides régionales pour nos Etudiants

La jeunesse a été déclarée Grande Cause régionale. Afin de répondre aux différentes attentes des jeunes, étudiants, apprentis ou lycéens, la région Ile-de-France met en place plusieurs dispositifs de soutien et d'aide.

Pour les étudiants :

- <https://ecouteetudiants-iledefrance.fr/home> plateforme gratuite et anonyme d'écoute et de conseil pour les étudiants en détresse psychologique. La région prend également en charge, grâce à l'attribution de « chèque psy », 3 consultations en visioconférence sur présentation de la carte d'étudiant ou de la carte d'apprenti. Ces consultations s'adressent aux personnes majeures.

- En partenariat avec la Croix Rouge, la région Ile-de-France réquisitionne des hôtels ainsi que les places vides dans les internats, afin de pouvoir loger les étudiants qui se retrouveraient à la rue, faute de pouvoir payer leur loyer.

- Grâce à un réseau de banques partenaires, telles que le CIC, la Société Générale, la Banque Populaire, le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne, l'Etat est susceptible de se porter caution lors de la demande de prêt étudiant.

Réduction de la fracture numérique

La région a fourni aux étudiants plus de 10.000 ordinateurs ainsi que des chèques numériques d'une valeur de 100€ destinés à l'achat de matériel informatique.

Les lycéens de seconde, dans les lycées le désirant, ont été équipés d'ordinateurs portables sur lesquels ont été installés des manuels numériques. Pour l'instant, la moitié des lycées d'Ile-de-France ont adhéré à cette démarche et en sont équipés.

Formation et orientation

Plusieurs sites ont été créés et mis à disposition, afin de faciliter l'accès aux formations et aider les jeunes lors du choix de leur orientation.

<https://qioz.fr/fr> : apprendre gratuitement une ou plusieurs langues comme l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le portugais, le chinois ou le français. Application également disponible sur l'App Store et Google Play.

<https://www.oriane.info/> : plateforme d'aide au choix de l'orientation du collège à la recherche d'emploi (test d'orientation, fiche d'auto-évaluation...)

<https://formpro.oriane.info/> : ce site s'adresse aux demandeurs d'emplois et permet de visualiser les formations financées par la Région Ile-de-France dans des secteurs qui recrutent avec la possibilité d'avoir une prime de 1.000€ lors de l'inscription à une formation dans l'un de ces domaines.

Retrouver tous les liens cliquables sur le site « Mairie de Moncourt-Fromonville »

Culture

La commission Culture travaille sur les prochains événements de la commune dans l'espoir que ceux-ci puissent voir le jour compte tenu de la crise sanitaire.

Nous sommes évidemment prêts à vous proposer de nouveaux projets dans le but de s'enrichir mais aussi de se divertir par le biais de concerts musicaux ou encore de pièces de théâtre, salons et bien d'autres choses.

Environnement / santé

Le slalom entre les déjections canines peut paraître pour certains un jeu d'adresse, mais Mesdames et Messieurs les propriétaires de toutous, ce jeu n'est pas autorisé à Moncourt-Fromonville !

Avant de rappeler les règles de ce jeu qui n'en est pas un, il est précisé qu'il est interdit de laisser votre chien divaguer dans les rues du village, sur les places et autres lieux (cimetière ou parc du château par exemple). En outre, votre animal doit être pourvu d'un dispositif d'identification (article D212-63 du code rural et de la pêche maritime).

Pour en revenir au jeu, les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections ramassées par vos soins (qui à part vous peut le faire ? Sûrement pas votre toutou!).

Dans le cas contraire, vous vous exposez à une amende de 35 €, fixée par l'article R 632-1 du code pénal.

La mairie mettra prochainement à disposition des propriétaires, à raison d'une fois par mois, des sacs pour déjection canine. Faites-en bon usage ! Et comme le port d'un tel sac rempli par les déjections de votre animal préféré ne convient pas aussi bien qu'un sac à main, des poubelles recyclées, qui seront prochainement acquises grâce à une subvention de la Région Ile-de-France, seront installées dans les rues du village.



Merci de ramasser derrière lui...



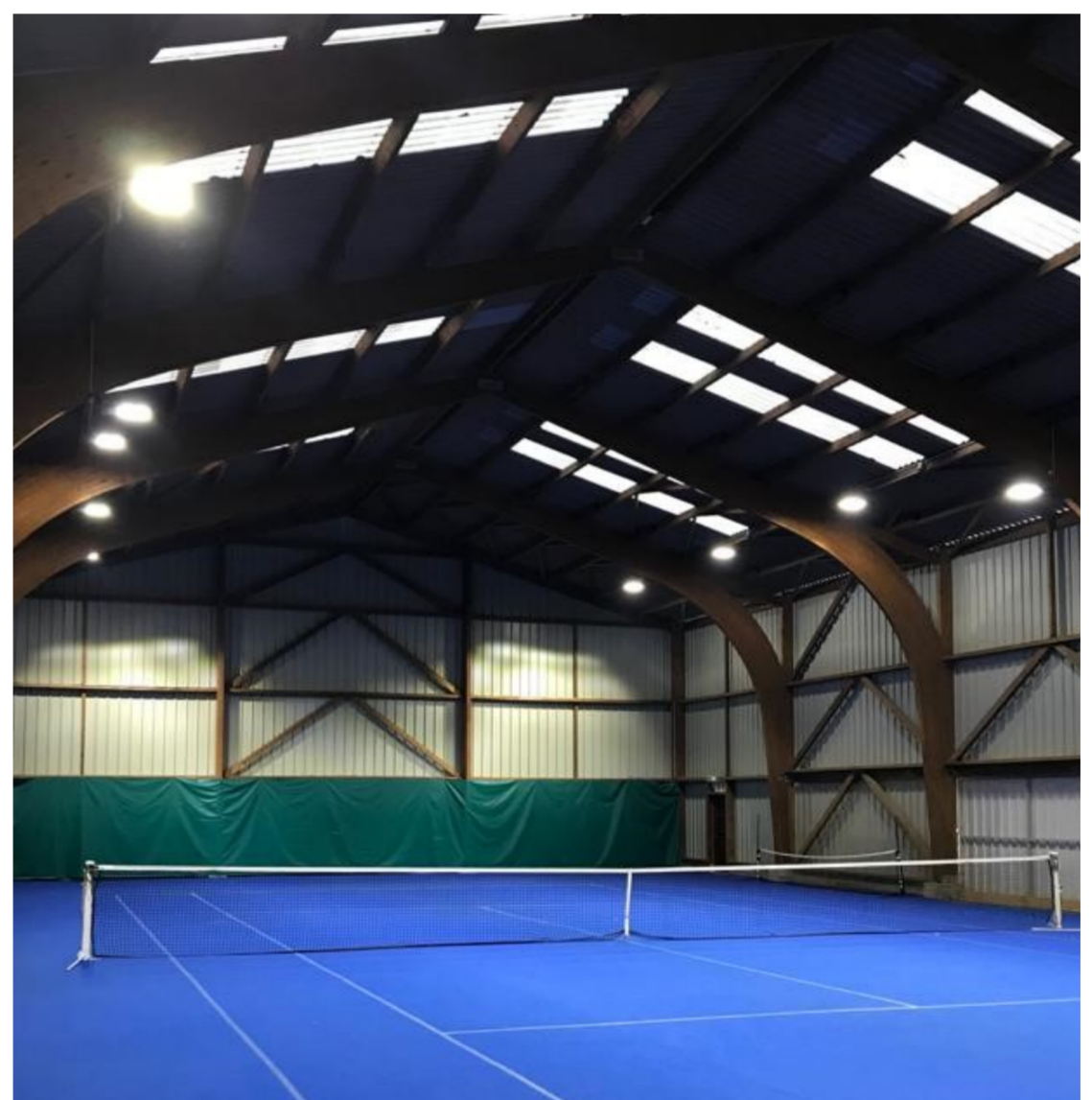
La douceur printanière actuelle ne nous a pas fait oublier la vague de froid subie mi-février.

Les agents des services techniques sont intervenus pour déneiger les routes afin que nous puissions circuler en toute sécurité.

La municipalité tient à souligner et à saluer le dévouement de ces agents.

Les services techniques ont commencé un vaste programme de gestion des espaces verts avec notamment le débroussaillage et le nettoyage des bois derrière le centre commercial et derrière la salle polyvalente jusqu'à la source.

Les petits bois des Rougemonts auront aussi droit à un "coup de propre" tout en maintenant les espèces d'arbres les plus nobles et en privilégiant la biodiversité.

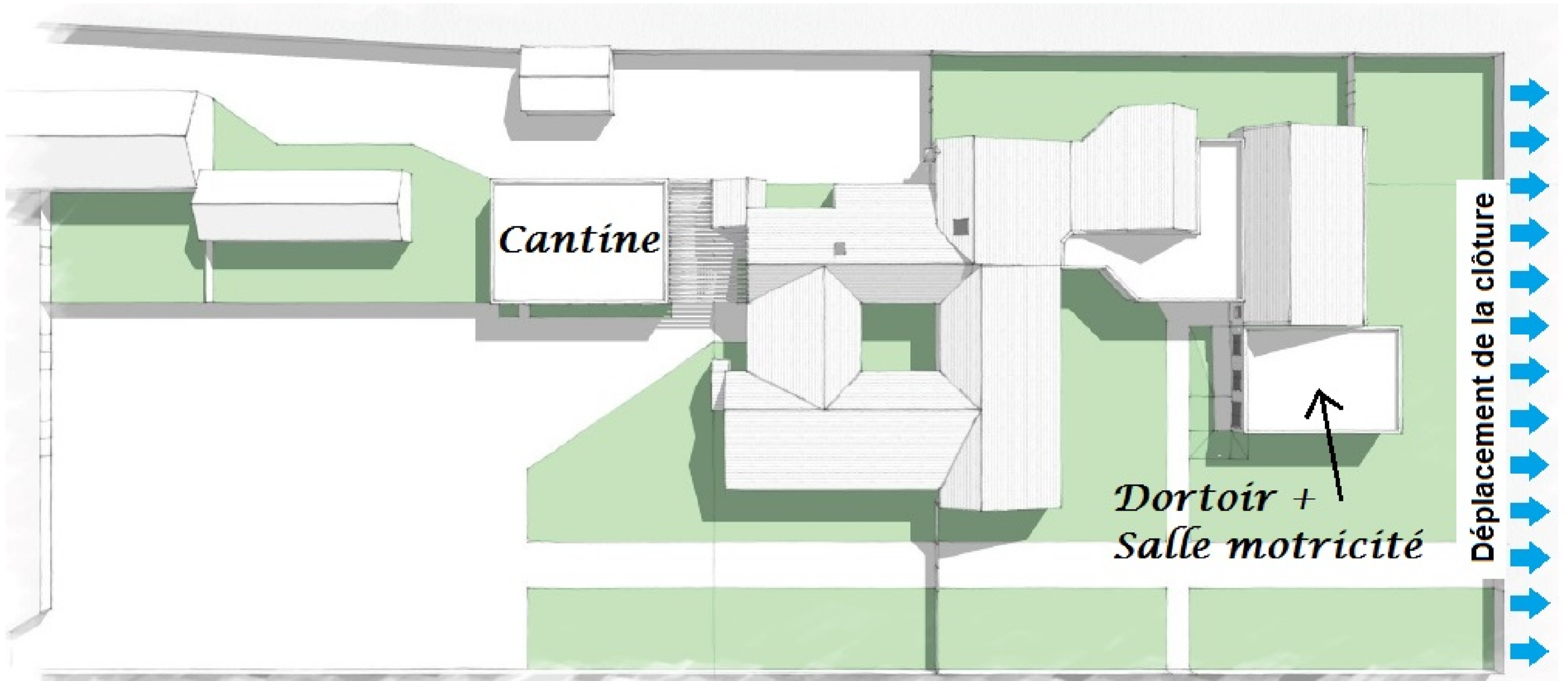


La commission environnement/santé avait présenté au mois d'août dernier, dans le cadre du dispositif "budget participatif Ile-de-France" des micro-projets subventionnés par la Région à hauteur de 70 % voire 80 % de leur montant hors taxes.

Grâce à la mobilisation des Moncourtois, tous les projets ont été retenus par la Région, dont le remplacement de l'éclairage du tennis club par des ampoules led. Ce nouvel éclairage, installé le 28 janvier, est donc le premier projet subventionné dans le cadre de ce nouveau dispositif.

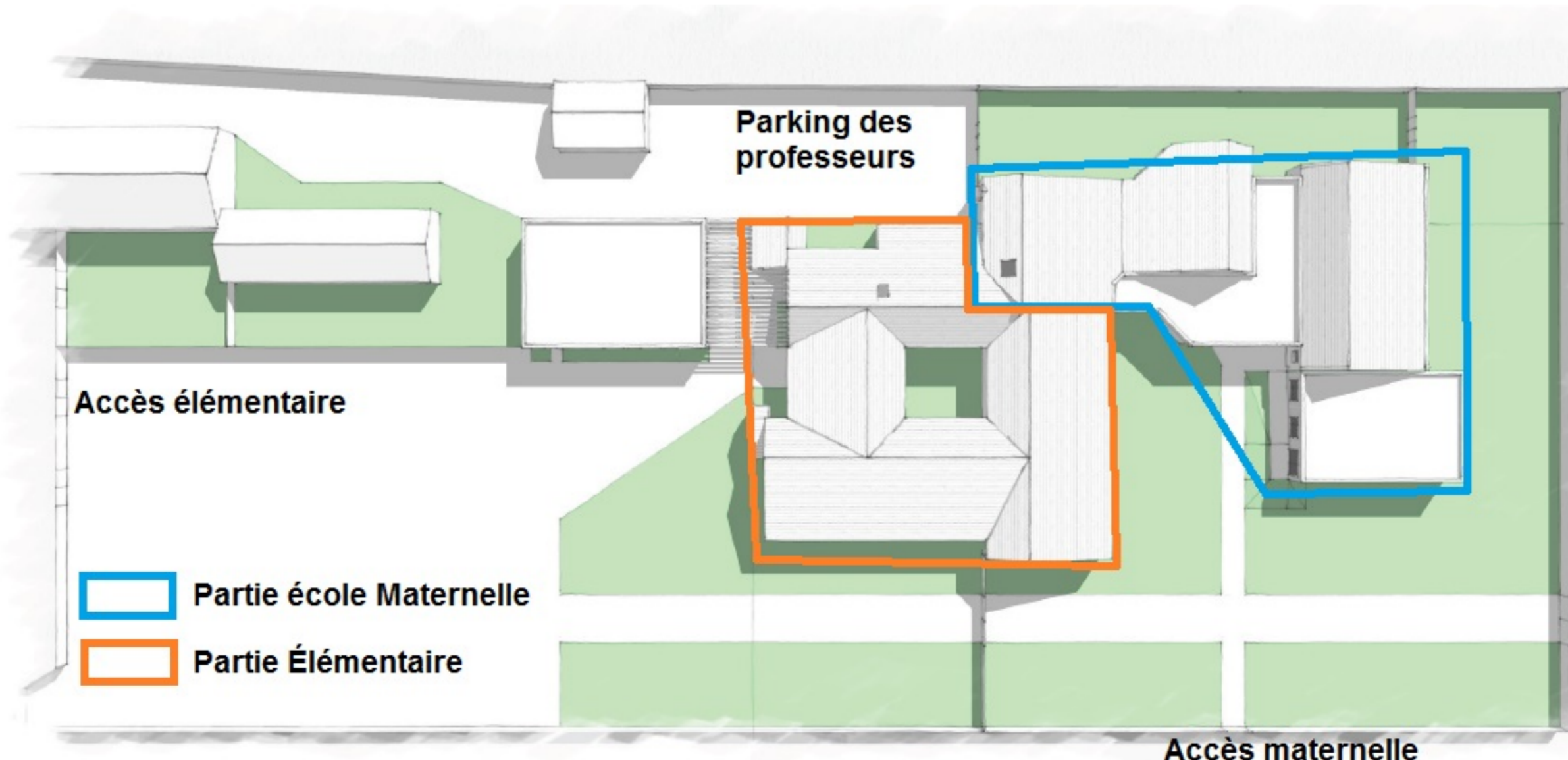
Le regroupement

Pour dresser la genèse de ce projet, nous avons profité du départ à la retraite d'un des deux directeurs d'école pour créer un groupe scolaire. Ce groupe scolaire est la fusion administrative des deux écoles existantes, permettant ainsi d'avoir un interlocuteur unique et d'assurer le suivi de nos enfants par la même personne de la petite section de maternelle au CM2. Le regroupement physique des deux écoles découle de cette nouvelle organisation. Malgré les beaux espaces de l'école maternelle actuelle, celle-ci présente une certaine vétusté (quasi absence d'isolation thermique et phonique...) qui ne lui permet plus d'accueillir des enfants dans les meilleures conditions. Pour ce faire, nous devons respecter certaines normes d'accueil et d'accessibilité pour les plus petits.



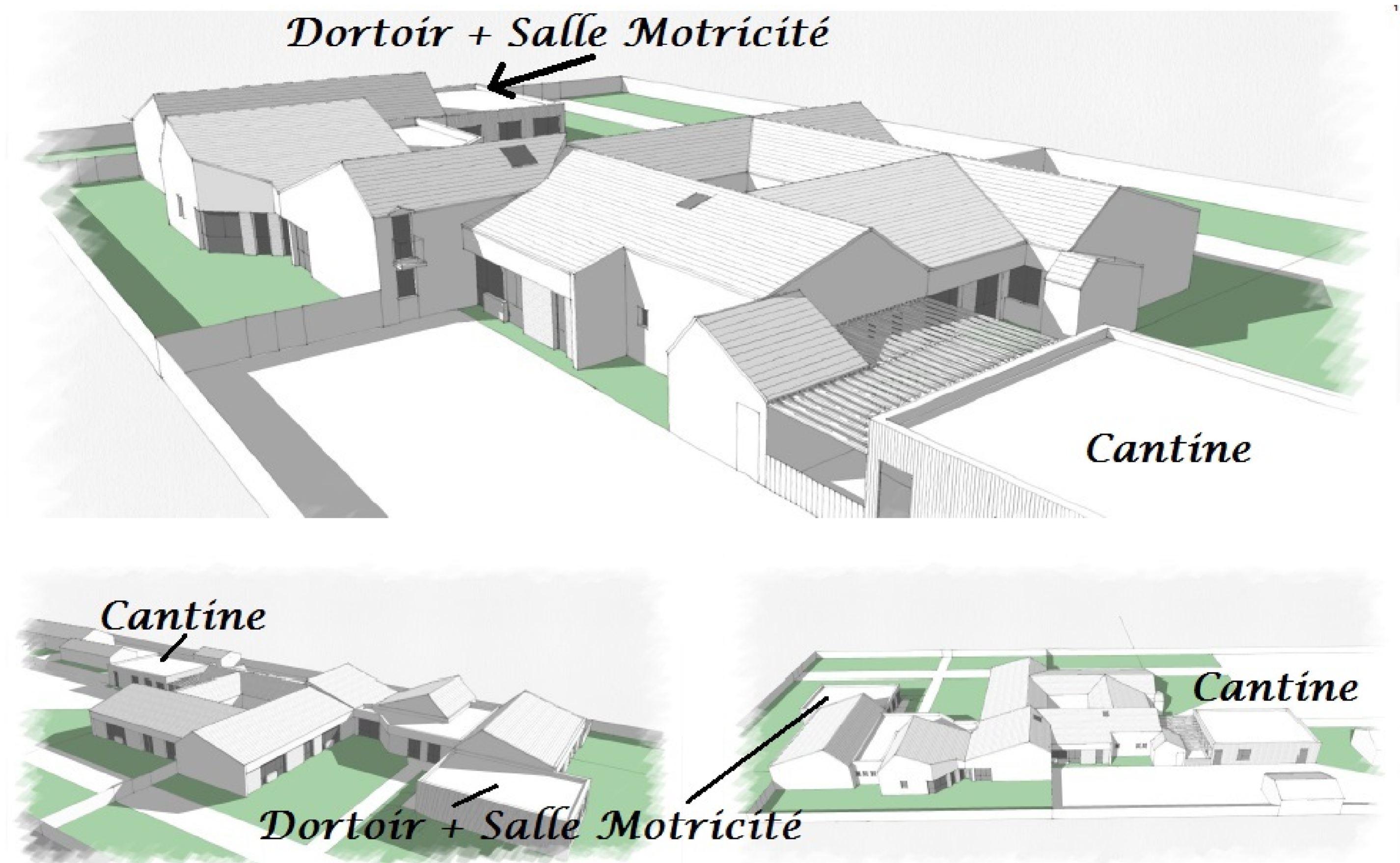
1) Les travaux et la structure du groupe scolaire :

Les travaux nécessaires à l'accueil de tous les enfants sont : la création d'un dortoir et d'une salle de motricité, la mise aux normes des sanitaires et la création d'une cour d'école pour les maternelles. Mais ce n'est pas tout ! Nous avons aussi décidé d'ajouter une cantine sur le site de l'école, permettant ainsi à nos enfants d'aller se restaurer en toute sécurité (en évitant la traversée de l'axe principal de la commune). Un préau sera installé pour faire la jonction entre l'entrée principale de l'école élémentaire et la cantine. Pour la création de la cour de récréation des maternelles, la clôture d'enceinte de l'actuelle école sera déplacée.



Les points d'accès et l'organisation du futur groupe scolaire

scolaire



2) Organisation du Groupe Scolaire :

Une nouvelle organisation sera mise en place pour la bonne marche des cours et du périscolaire. Les horaires seront uniformisés en fonction des réponses du questionnaire qui a été proposé aux parents d'élèves, ainsi qu'après échange avec les professeurs. Les horaires seront calqués sur ceux de la maternelle, soit 8h30-11h30 / 13h30-16h30. Le service de cantine sera divisé en deux temps, de 11h30 à 12h15, les maternelles ainsi que les CP bénéficieront du premier service pendant que les plus grands profiteront de la cour de récréation. Puis de 12h30 à 13h15 les rôles s'inverseront, pour un retour en classe à 13h30. Les horaires du périscolaire seront aussi calqués sur ceux de la maternelle, soit de 7h15 à 8h15 le matin et de 16h30 à 18h15 le soir.

3) Planification des travaux :

Le permis de construire a été déposé en date du 9 février 2021. Une commission de sécurité à la sous-préfecture se réunira le 17 mars 2021, pour autoriser ou non l'instruction de ce permis de construire. Une fois l'instruction faite, nous devons passer un appel d'offre pour un marché public. En effet, le montant des travaux s'élevant à 762 500€HT (subventionné à 80% par l'État grâce au dispositif du plan de relance), nous sommes au-dessus des 100 000€ HT nous imposant de passer par un appel d'offre. Nous pourrons ensuite commander les modules auprès du prestataire choisi et, après les trois mois de fabrication, nous pourrons les installer durant les grandes vacances d'été. Le plus clair des travaux sera réalisé durant cette période, permettant ainsi à nos enfants de ne pas être dérangés durant leurs apprentissages.

4) Une rentrée sereine :

Ce changement d'organisation et de locaux ne devrait pas impacter négativement nos enfants. La carte scolaire officielle affichant bien 6 classes dès la rentrée prochaine. Il reste donc assez de salles de classe libres (3 pour être exact) afin d'accueillir le périscolaire et de conserver une bibliothèque commune à toutes les classes. Nous vous présenterons prochainement un autre projet de développement du périscolaire dans des locaux adjacents à l'école. Le choix de la répartition des niveaux au sein des classes (double ou triple niveaux) n'est pas un choix de la mairie, mais un choix d'organisation au sein de l'équipe pédagogique dépendant de l'Éducation Nationale.

Un peu de civisme

La gestion des ordures ménagères est l'affaire de tous

Pour aider les agents du SMETOM lors du ramassage des ordures ménagères ou du tri sélectif, merci d'utiliser un conteneur (vous pouvez vous adresser auprès du SMETOM de Saint-Pierre-Lès-Nemours, qui vous en mettra un à disposition). Pensez à placer votre conteneur en bordure de trottoir, la ou les poignées dirigées vers la chaussée. En l'absence de trottoir, merci de le placer en limite de chaussée à un emplacement ne gênant pas la circulation.

Dans le cas de voies inaccessibles par le camion de collecte, pensez à installer votre conteneur à l'entrée de la voie principale.

Les conteneurs (à ordures ménagères et de tri sélectif) doivent être sortis la veille de la collecte (à partir de 19h), et rentrés dès la fin de la collecte, au plus tard le soir du passage du SMETOM.

Le conteneur ne peut rester de manière permanente sur le domaine public. Cette interdiction s'applique aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels.

Pensez aux agents du SMETOM ! Regroupez vos ordures ménagères dans des sacs fermés et non à même le conteneur, et maintenez ce dernier en état de propreté.

Nuisances sonores

Les périodes de confinement, qui se matérialisent pour certains d'entre nous par des phases intenses de télétravail, ont sûrement renforcé notre gêne à l'égard du bruit sous toutes ses formes.

C'est l'une des nuisances les plus fréquentes, même à la campagne. Le bruit participe grandement de notre qualité de vie, et peut dans certains cas avoir des effets sur la santé.

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour vos voisins, travaux de bricolage, de rénovation ou encore de jardinage, avec du matériel électrique ou thermique, sont autorisés sur les plages suivantes :

- du lundi au vendredi : de 7h à 20h
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Les propriétaires d'animaux ou ceux qui en assurent la garde sont tenus de prendre toutes les mesures utiles afin de préserver la tranquillité de leurs voisins.

Enfin, dans les lieux publics (intérieurs ou extérieurs) et dans les lieux privés, aucun bruit gênant par son intensité, sa durée, sa répétition ou par l'heure à laquelle il se manifeste, ne sera accepté. Il en va de même pour le stationnement prolongé de véhicules, moteurs en marche.

Entretien des trottoirs

Les propriétaires, les professionnels, les occupants des immeubles qui bordent les voies publiques doivent balayer et nettoyer les trottoirs et caniveaux qui se situent devant chez eux.

Il est également essentiel de procéder à la coupe des branches, racines et haies qui surplombent ou progressent sur le domaine public et au ramassage immédiat des déchets verts associés.

Veillez également à ramasser les feuilles de vos arbres qui tomberaient sur le domaine public. Vous seriez responsable en cas de chute d'un piéton !

Lors de la dernière campagne d'élagage des arbres par la commune, il a été constaté que des déchets verts (coupes de thuyas, d'un palmier, etc.) étaient jetés dans les parties boisées du village. Les bois ne sont pas des poubelles, ni une déchetterie !

Vos déchets verts doivent être emmenés par vos soins à la déchetterie de Saint-Pierre-Lès-Nemours. Si vous n'êtes pas véhiculés, pensez à appeler la mairie.

Nous vous rappelons enfin qu'une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 interdit le brûlage des végétaux toute l'année, pour des raisons de sécurité et d'environnement. Vous devez déposer vos déchets verts à la déchetterie de Saint-Pierre-les-Nemours.

Social



La campagne de vaccination contre la COVID 19 des personnes âgées de plus de 75 ans a commencé depuis lundi 18 janvier 2021.

Pour notre commune, le centre de vaccination se situe à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Nemours. A compter du 8 mars, le centre est déplacé à la Scène du Loing (salle des fêtes de Nemours).

Cependant, les centres de vaccination sont tributaires des doses de vaccin accordées par la Préfecture et le planning des semaines à venir est déjà complet. Il n'est donc pas possible de prendre de nouveaux rendez-vous.

Nous avons obtenu par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Pays de Nemours, la possibilité d'inscrire les Moncourtois de plus de 75 ans sur une liste d'attente.

Ainsi chaque Moncourtois(e) de plus de 75 ans a reçu un courrier lui permettant, s'il le souhaite, d'être inscrit sur une liste d'attente prioritaire pour être vacciné. Si toutefois cela n'était pas votre cas, merci de contacter la Mairie.

A l'heure où nous imprimons ce bulletin, c'est plus de 69 Moncourtois(es) qui vont pouvoir être vaccinés de manière prioritaire.

Bienvenue à Magali VIEZZI

Depuis le 1er mars, Magali VIEZZI a pris ses fonctions au sein du service administratif de la mairie.

Elle est en charge de l'urbanisme, de l'état civil et de l'accueil.

Rencontre :

Pouvez-vous vous présenter ? Quel est votre parcours professionnel ?

Mariée et maman d'une petite fille de 6 ans, j'ai commencé ma carrière dans le secteur privé à France 3 télévision puis dans un collège. J'ai également travaillé à l'hôpital Européen Georges Pompidou avant d'intégrer la fonction publique.

En poste à la mairie de Nemours depuis 2008, j'ai travaillé au service scolaire puis au service état civil.

En 2017, j'ai intégré le Centre Communal d'Action Sociale où j'avais la charge du service logement et l'accueil de la structure.

Nous lui souhaitons la bienvenue !



Vous avez la parole

AMAP - La chèvre et le chou

Saison 2021-2022 de l'A.M.A.P. « La chèvre et le chou »

L'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne fonctionne avec des producteurs de produits biologiques et locaux et propose : légumes, pain, farine et pains spéciaux, volaille, miel, œufs, pommes et ses dérivés, viande d'agneau et de porc, pâtes et lentilles.

Un contrat annuel est établi en début de saison avec chaque producteur et pour chacun des produits. Les distributions ont lieu le vendredi entre 19h et 20h à la salle de l'Orangerie (parc de la Mairie de Moncourt-Fromonville). L'adhésion est de 20 € / an.

Notre saison se déroulera du **23 avril 2021 au 11 mars 2022** sur 42 semaines de distributions.

→ **Pour nous contacter** : amap.moncourt@orange.fr

→ **Notre blog pour plus d'informations** : <http://amapmoncourt.wordpress.com>



Delphine PICHON, praticienne en naturopathie (naturopathe)

La naturopathie s'adresse à tous les âges, à tout moment de la vie.

Delphine PICHON utilise la réflexologie plantaire et apporte des conseils adaptés et naturels afin que le corps retrouve son énergie vitale : phytothérapie, aromathérapie, fleurs de Bach, gemmathérapie, hygiène de vie... Consultation à Bagneaux sur Loing mais également à domicile.

Habitante de Moncourt-Fromonville, elle propose ses services aux Moncourtois.

Passage à l'heure d'été 2021

Le passage à l'heure d'été se fera dans la nuit du samedi 27 mars au dimanche 28 mars 2021.

La montre est avancée d'une heure : à 2 heures du matin, il sera 3 heures. Dans les faits, le passage à l'heure d'été fait perdre une heure de sommeil et décale de deux heures l'heure légale par rapport au soleil. Chaque année, le changement a lieu le dernier dimanche de mars.

Cette rubrique est pour vous : vous voulez passer une annonce, faire la publicité de votre entreprise ou simplement publier un message.

Contactez la mairie : mairie@moncourt-fromonville.fr

Après validation par le comité de rédaction, vous aurez le plaisir de lire votre message dans Le Petit Moncourtois.

MONCOURT-FROMONVILLE : Aperçu de notre village aux temps modernes

Cette période commence au XVème siècle et s'achève à de la Révolution française de 1789.

Suite aux ravages de la Guerre de Cent Ans, la fondation du duché de Nemours en 1404 donne un nouvel élan économique à la ville de Nemours grâce à l'installation de foires, de commerces, ainsi que de nombreuses infrastructures. Parallèlement, les terres de Moncourt, Fromonville, Pleignes et les environs sont acquises par de nouveaux seigneurs.

- Dans la première moitié du XVème siècle, la famille Trumel de Fromonville cède les fiefs de Moncourt, Fromonville, Faÿ, Paley et Méréville à un dénommé Etienne Le Fèvre ; le domaine de Pleignes est acheté par un dénommé Jean de Serre en 1409.

- La famille Amer occupe une place prépondérante jusqu'au XVIIème siècle. Cette famille et ses descendants habitent le château de Pleignes de 1455 à 1589.

Pierre 1er Amer acquiert le fief de Pleignes et son château en 1455 ; il est nommé clerc du roi Charles VII en la Chambre des Comptes, puis correcteur du roi Louis XI ; il acquiert les fiefs de Fromonville et de Moncourt en 1472.

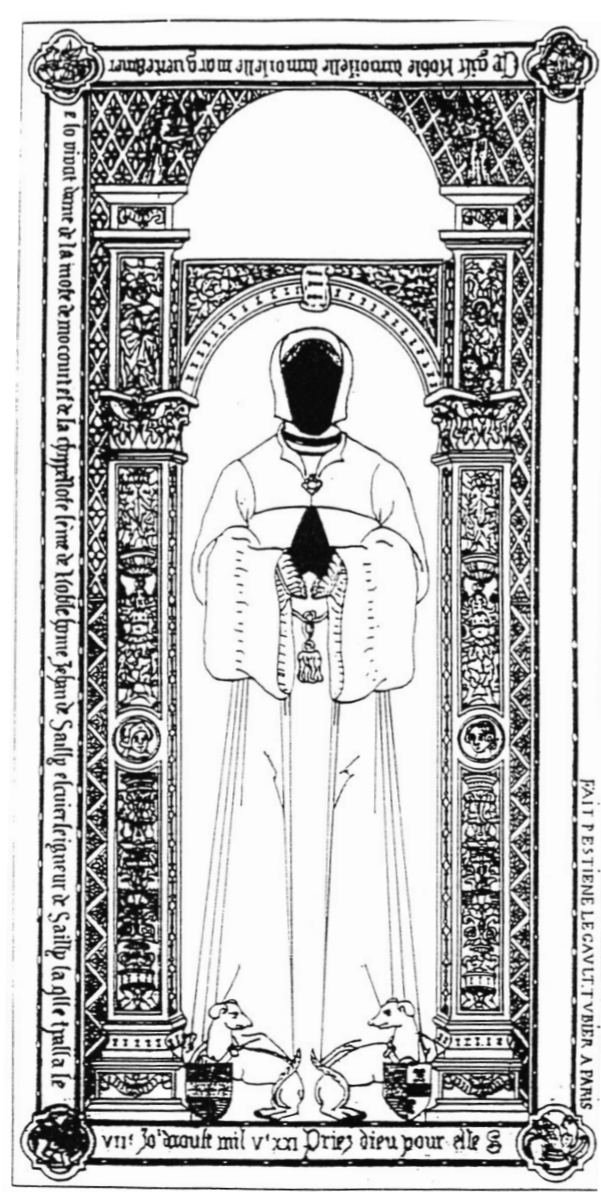
Son fils Simon Amer, attaché lui aussi à la Chambre des Comptes du roi, quitte la région et se retire sur ses terres. Les filles de Simon, Marguerite et Gilette se marient avec les frères de Sailly, Germain et Jean, et héritent, au décès de leur père Simon, de la seigneurie de Pleignes, Moncourt, des Bordes et des Chapelottes avec les moulins de Fromonville, les bois de la Croix et de la Brosse.



Blason de la famille Amer :
"d'argent à la fasce de sable
accompagnée de trois rocs de
même"

- La famille de Sailly : Germain de Sailly, époux de Marguerite Amer, fait construire la chapelle seigneuriale, ajoutant ainsi une aile à l'église de Fromonville en 1538, puis il fait ériger le clocher en 1543. La pierre tombale de Marguerite Amer, sa belle-sœur, épouse de Jean de Sailly, décédée en 1521, se trouve dans la chapelle seigneuriale de l'église.

Pierre tombale de Marguerite Amer - église de Fromonville



TOMBE DE MARGUERITE AMER
ÉGLISE DE FROMONVILLE



les douves de Pleignes et le château avant sa construction

En 1589, les Huguenots assiègent et saccagent le château de Pleignes, détruisent entièrement la modeste demeure seigneuriale de Fromonville. Le château de Pleignes fut reconstruit par la suite et vendu aux enchères en 1678. On trouve la famille Musnier de Pleignes propriétaire en 1763.

Les terres des différents fiefs passent de père en fils ou fille, parfois cousins jusqu'à la dernière héritière de la famille Amer, Jeanne de Brosset, petite cousine de Marguerite Amer.

- La famille Chapotin, acquiert le domaine de Fromonville de Jeanne Brosset devenue légataire universelle. Seigneur de Darvault, Louis Chapotin et sa femme Michelle Hédelin, font construire à partir de 1644, sur le domaine de Fromonville, un château d'architecture classique (à la Mansart), en lieu et place de l'ancienne demeure détruite par les Huguenots. Ils réaménagent le parc et les dépendances à l'emplacement de l'actuel château. Louis Chapotin devint Bailli de Nemours ; le domaine et les terres restent dans la famille jusqu'en 1732.

Par la suite plusieurs propriétaires se succèdent sur le domaine, seigneurs impécunieux ou soucieux de le faire fructifier, ou bien des militaires qui afferment les terres : la propriété connut des fortunes diverses.

La construction du Canal du Loing commandée par le Duc Philippe d'Orléans en 1718 arrive à Fromonville en 1723. D'une longueur totale de 46 kilomètres, il relie le Canal de Briare à la Seine. Cette voie fluviale changea profondément les conditions de navigation entre Montargis et Saint-Mammès, donnant un important développement économique aux régions traversées, facilitant le transport de produits agricoles, du produit des carrières, du bois de chauffage et de charpente et bien d'autres denrées.

Ainsi, du XVème siècle à la Révolution française de 1789, notre village a connu la guerre de Cent ans, la 8ème Guerre de Religion qui a détruit les châteaux de Pleignes et Fromonville, a vu l'agrandissement de l'église, la construction du clocher ainsi que la construction du Canal du Loing.

Quant à la population, elle vivait surtout de l'agriculture (céréales), de la vigne, et des vergers, possédant quelques bêtes. Les villageois habitaient dans les hameaux ou métairies comme l'Erable, Basses-Pleignes... Les artisans et commerçants étaient plutôt établis à Nemours. Au moment de la Révolution, la population consigna ses revendications dans « les Cahiers de doléances ».

A suivre...

Article rédigé par les Amis du Patrimoine. Pour de plus amples informations vous pouvez consulter nos deux ouvrages sur l'histoire du village ou notre site internet <https://apmfromoncourt77wixsite.com/amispatrimoinemf>

Numéros Utiles

La Mairie :

01 64 78 50 50
 fax 01 64 78 50 51
mairie@moncourt-fromonville.fr

Site internet :
www.moncourt-fromonville.fr

Page Facebook :
[@mairie.moncourt.fromonville](https://www.facebook.com/mairie.moncourt.fromonville)

Du lundi au vendredi
 de 8h45 à 12h et de 15h à 17h30.
 Le samedi de 10h à 12h
 (semaine impaire)

Centre Communal d'Action Sociale :

Permanence le mardi après-midi.
 Sur rendez-vous les autres jours.

Propositions d'articles ou de photographies pour Le Petit Moncourtois :
mairie@moncourt-fromonville.fr

Commissariat de Nemours :

01 64 78 50 20
 SAMU : 15
 Police Secours : 17
 Pompiers : 18

Communauté de Communes du Pays de Nemours

41 quai Victor Hugo
 77140 NEMOURS
 Tél : 01 64 78 69 05
secretariat@paysdenemours.fr

AMÉRICAIN RAGEUSE- MENT	TIENT LE COU LIMITÉE	EMBAR- CADÈRE LIE	INAUGURA- TION SIGNAL	BISOU NOTE	A SA CLÉ ISSU				
ALLUMEUSE ÉCOSSAIS									ANIMÉ
		PARTICULE CINÉASTE RUSSE			GRANDE ÉCOLE			DROGUE	
AUXILIAIRE DEVANT L'ÉGLISE			MARCHEUR						
				ÉTAIN METAL			RAPPORT AVANT MIDI		
SUPPORTS FAMEUX GENRE			ABEILLES						
		GREFFA				CHANGE- MENT COQUILLE			
PETIT TÊTU EXPLOSIF				POIDS DES ANS PORTE TÊTE			FRÈRE DE MOÏSE		OUVRE LA BIBLE
		OMNI ANGLAIS						PETIT COUTEAU	
GERMAIN PARESSEUX						ETHNIE HABILÉ			
		DÉFUNT PÈRE INDIGNE			GROS LÉZARD				
RELATIF PROMOTION				EXPLOSE NOTE					
		SUR LE CALENDRIER			CAPITALE DU MAGHREB				
HÉSITATION			SERPEN- TAIRE				FER		



Directeur de la publication :
 Michaël BEUGIN

Comité de rédaction :
 Michaël BEUGIN / Maxime LABELLE /
 Sylvie MONTAGU

Conception et réalisation :
 Mairie de Moncourt-Fromonville

Imprimé par nos soins en 900 exemplaires

Dates de collectes Bacs Jaunes :

23 mars - 6 avril
 20 avril - 4 mai

Si vous souhaitez les réponses aux jeux des précédents numéros, merci de vous adresser à la mairie.

Naissances :

Ilyas BOUCHOU, le 2 janvier
 Yara PEIXOTO BABO, le 11 février